

Commune d'EPAGNY METZ-TESSY  
(Haute-Savoie)

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa :  
Télétransmission en Préfecture le - 6 MAI 2024  
Publication en ligne le - 6 MAI 2024

## DÉCISION DU MAIRE n° 2024 / 24

Demande de subvention auprès de la Région dans le cadre de l'aide "Aménager mon territoire, investir dans ma Collectivité, ma Commune ou mon EPCI"

Le Maire d'EPAGNY METZ-TESSY,

- \* **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2122-22 qui donne la possibilité au Conseil Municipal de déléguer au Maire pour la durée de son mandat, tout ou partie de ses fonctions,
- \* **VU** la délibération du Conseil Municipal n° 2020 / 44 en date du 26 mai 2020, donnant délégation à Monsieur le Maire pour demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions,
- \* **CONSIDÉRANT** le souhait de la commune de construire une aire de pumtrack paysagère,

### D É C I D E

- De solliciter une subvention auprès de la Région dans le cadre de l'aide "Aménager mon territoire, investir dans ma Collectivité, ma Commune ou mon EPCI" pour le projet mentionné ci-dessus ;
- D'engager toutes les démarches en ce sens et de signer tout document s'y rapportant ;
- La présente décision sera portée à la connaissance du public par publication électronique sur le site internet de la commune ;
- La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine réunion ;
- La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Epagny Metz-Tessy, le 3 mai 2024.

  
Le Maire METZ-TESSY  
Roland DAVIET.  
74